



Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20181126-DELIB2018-68-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception en préfecture : 06/12/2018

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2018**

Le 26 novembre deux mille dix-huit, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 19 novembre, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents : 18

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 18

VOTE : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT : Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAUDRE : Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Emmanuelle ROEKENS, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, Madame Corinne PÉNICAUD, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,

SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,

THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 4

Monsieur Jean CHICAULT, pouvoir à Monsieur POUJADE

Madame Françoise VANDEMAELE, pouvoir à Madame LALLOIS

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, pouvoir à Monsieur PAVY

Monsieur Stéphane DOUADY, pouvoir à Madame ROEKENS

Absents sans pouvoirs : 5

Madame Marie-Laure CHOLLET

Madame Stéphanie DARDEAU

Monsieur Philippe DEBRÉ

Monsieur Jean-Yves THÉMIOT

Madame Marie-Lise CARATY

Secrétaire de Séance : Madame Christiane LALLOIS

OBJET : -----

**2018-68 : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ÉTANGS AU SEIN DU SMICTOM POUR LA COMMUNE DE
MARCILLY-EN-GAULT**

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

06/12/2018

Publié / Notifié le :



Par courrier du 24 octobre 2018, Monsieur le Président du SMICTOM a notifié la délibération du conseil syndical du SMICTOM approuvant la modification du périmètre de la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs (CCSE) au sein du SMICTOM pour la Commune de Marcilly-en-Gault.

Cette extension de périmètre de la CCSE entraîne de fait et de plein droit la réduction de périmètre de la CCSR.

En application de l'article L5211-20 du CGCT et à la demande de la Préfecture, il est nécessaire de délibérer sur cette modification de périmètre avant le 15 décembre 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs au sein du SMICTOM, pour la commune de Marcilly-en-Gault,
- **DE NOTIFIER** cette délibération à Monsieur le Président du SMICTOM.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

